

RESPONSABLE D'ATELIER DANS
LES DOMAINES DE L'HORLOGERIE

BREVET FÉDÉRAL



CONVENTION PATRONALE

de l'industrie horlogère suisse

DEVENIR RESPONSABLE D'ATELIER

Le brevet fédéral vous intéresse ?

Comment l'obtenir et quelles sont les perspectives ?

Vous évoluez dans les métiers de l'horlogerie ou de la microtechnique et vous êtes en quête d'une formation continue pour stimuler votre carrière ?

Le brevet fédéral de **Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie** est sans doute fait pour vous !

Cette formation a été conçue en étroite collaboration avec l'industrie pour répondre spécifiquement à ses exigences.

Elle bénéficie d'une reconnaissance de la part des professionnels du secteur, garantissant son adéquation avec les besoins de l'industrie.

À qui s'adresse cette formation ?

Cette formation modulaire s'adresse aux personnes actives dans le secteur de l'horlogerie et de la microtechnique qui souhaitent élargir et développer leurs compétences. Il n'est pas obligatoire d'occuper un poste à responsabilité pour suivre cette formation.

Qu'est-ce que la profession de **Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie avec brevet fédéral** ?

Les **Responsables d'atelier** titulaires d'un brevet fédéral

- exercent leur activité dans le secteur de l'horlogerie et, plus généralement, de la microtechnique. Le terme « atelier » doit être interprété au sens large. Il peut s'agir d'un département, d'un secteur, d'un service, d'un atelier au sens strict dans les domaines microtechniques (horlogerie, micromécanique, polissage, métiers d'art, production, industrialisation, SAV, centre de formation, etc.).
- sont responsables de la gestion d'un espace technique, soumis à différentes contraintes organisationnelles, structurelles et humaines, dans le but de réaliser un produit, qu'il soit matériel ou immatériel, en mobilisant plusieurs collaborateurs issus de différents niveaux hiérarchiques.
- attachent une importance significative à l'organisation quotidienne et prédictive de leur atelier, cherchant ainsi à optimiser les processus opérationnels dans un souci d'efficacité et de performance.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À la fin de la formation préparatoire à l'examen professionnel fédéral, vous aurez atteint les objectifs principaux suivants :

Compétences professionnelles en matière de communication et de présentation :

- Vous serez en mesure de communiquer de manière professionnelle et appropriée, tant en interne qu'en externe, ainsi que de faire des présentations efficaces à différents groupes cibles.

Gestion des conflits et leadership du changement :

- Vous serez capable de promouvoir un climat de communication ouvert, d'identifier et de résoudre les conflits ainsi que de planifier, de communiquer et de mettre en œuvre avec succès les processus de changement.

Gestion et développement d'équipes :

- Vous pourrez constituer, gérer et développer des équipes performantes en exploitant la complémentarité des membres de l'équipe et en organisant la formation de la relève.

Optimisation des processus et gestion des données :

- Vous pourrez analyser les indicateurs de production, planifier et optimiser les ordres de production et évaluer les budgets d'exploitation et les besoins en matière de maintenance préventive.

Développement durable et responsabilité sociale des entreprises (RSE) :

- Vous serez sensibilisé au respect des normes de santé, de sécurité et d'environnement, à l'accompagnement de la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures de RSE pour le développement durable de l'atelier.

Et surtout, **vous vous sentirez prêt(e) à passer l'examen professionnel fédéral** attestant que vous avez acquis les compétences opérationnelles nécessaires pour exercer la profession de **Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie**.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est composée de six modules, dispensés en présentiel et agrémentés d'activités asynchrones, répartis sur une durée totale de 56 jours.

MODULES	DURÉE
A Gérer et encadrer les collaborateurs de l'atelier	10 jours
B Conduire une équipe	10 jours
C Former les collaborateurs et la relève de l'atelier	8 jours
D Planifier, mettre en œuvre et piloter les activités de l'atelier	13 jours
E Déployer une démarche qualité dans l'atelier	10 jours
F Mettre en œuvre une démarche de responsabilité sociétale (RSE)	5 jours

Chaque module est soumis à un contrôle des compétences nécessaires pour l'obtention du certificat de module. Les critères de ces contrôles sont définis dans la description de chaque module. L'obtention des certificats des six modules est l'une des conditions d'admission à l'examen professionnel de Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie permettant d'en obtenir le brevet fédéral.

Plus d'informations

Téléchargez le descriptif détaillé des six modules.



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES LORS DE LA FORMATION

Les compétences opérationnelles que vous développerez durant la formation se concentrent sur trois axes principaux.

Le premier axe met l'accent sur :

- La supervision des collaborateurs et des apprentis dans l'atelier, que ce soit dans un rôle transversal ou hiérarchique défini par l'entreprise.
- Le développement de compétences en gestion des conflits, communication, accompagnement du changement, identification des compétences individuelles et volonté de faire progresser chaque individu vers les objectifs fixés, en lui fournissant les ressources nécessaires.
- La création d'un climat de travail propice au développement des compétences, la constitution d'équipes performantes et l'utilisation d'un style de conduite pour amener vos collaborateurs et votre équipe à atteindre les objectifs fixés par l'entreprise.

Le deuxième axe consiste à :

- Assurer la direction des missions opérationnelles et le développement de l'atelier. Cela comprend la gestion et le contrôle des coûts, l'organisation générale et quotidienne des tâches et des ressources, en tenant compte d'une planification prévisible et du respect des normes légales en matière de santé et sécurité au travail.
- Former la relève et promouvoir les métiers, ainsi que superviser les actions de formation qui se déroulent dans l'atelier.
- Introduire de nouvelles technologies ou de nouvelles pratiques industrielles dans l'atelier, en tenant compte des contraintes et exigences systémiques.

Le troisième axe met l'accent sur :

- Le déploiement et le soutien d'une démarche qualité dans l'atelier, tout en maintenant à jour des indicateurs pertinents pour identifier les écarts nécessitant des actions correctives.
- L'intégration des aspects du développement durable défendus par l'entreprise.

Plus d'informations

Téléchargez le profil de qualification Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie avec brevet fédéral. Il comprend le « Profil de la profession » et une « Vue d'ensemble des compétences opérationnelles ».



BÉNÉFICES DE LA FORMATION

Quels bénéfices pouvez-vous tirer de cette formation ?

Reconnaissance professionnelle :

Le brevet fédéral est une certification émise par la Confédération suisse, attestant de compétences spécifiques dans les domaines de l'horlogerie. C'est un gage indéniable de crédibilité et de confiance, non seulement auprès de votre employeur, mais également de vos collègues et de vos clients.

Opportunités de carrière :

En enrichissant vos connaissances et en développant des compétences pointues grâce à cette formation, vous ouvrez grand les portes à des perspectives professionnelles prometteuses au sein de l'industrie horlogère. Que ce soit pour des postes à responsabilités élevées ou pour des fonctions spécialisées, les opportunités d'évolution sont considérablement renforcées.

Polyvalence :

Vous pourrez mettre en pratique les compétences acquises grâce à cette formation dans divers domaines de l'industrie horlogère, que ce soit dans la production en série, la réparation haut de gamme ou encore la conception de nouveaux modèles. Vos compétences transversales seront un atout majeur.

Réseau professionnel :

La formation préparant à l'examen professionnel fédéral vous offrira également l'accès à un réseau riche en pairs et experts du secteur horloger. Cette connexion privilégiée favorisera grandement les collaborations fructueuses, les opportunités d'apprentissage continu et les échanges enrichissants d'expérience.

Satisfaction personnelle :

Vous ressentirez une profonde satisfaction personnelle en suivant une formation exigeante en emploi au cœur d'un environnement dynamique confronté à divers défis. Votre discipline et votre rigueur seront pleinement stimulées, renforçant ainsi votre sentiment d'accomplissement personnel.

LIEUX DE FORMATION ET INSCRIPTION

Afin de vous préparer de manière approfondie à l'examen professionnel fédéral de **Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie**, plusieurs prestataires en Suisse proposent les six modules de formation préparatoire, disponibles en français (ceff INDUSTRIE et ifage) ou en allemand (HFTM), au coût de Fr. 16'128.- (hors frais d'examen professionnel).

N'hésitez pas à vous rendre sur leur site internet respectif pour en connaître plus sur la planification, l'organisation des cours, les horaires et vous inscrire ou à les contacter pour obtenir d'autres informations complémentaires.



ceff INDUSTRIE

Rue Baptiste-Savoie 26 - 2610 St-Imier

www.ceff.ch

fc.industrie@ceff.ch

032 942 43 44



HFTM

Sportstrasse 2 - 2540 Granges

www.hftm.ch

sekretariat@hftm.ch

032 654 12 00



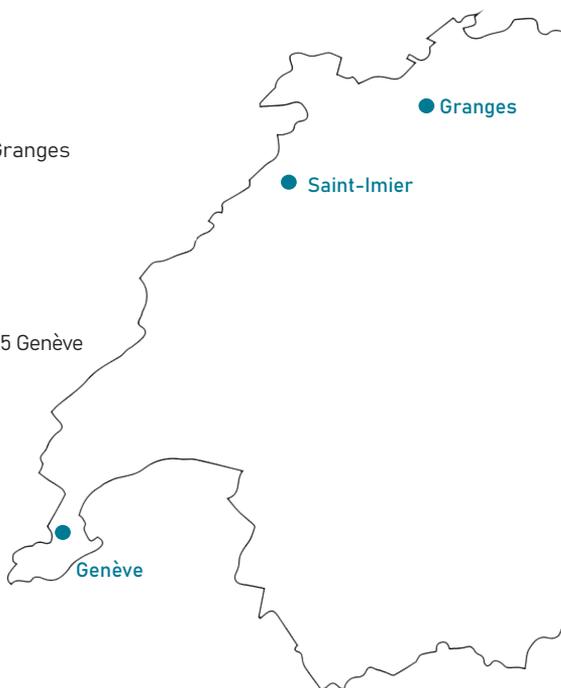
ifage

Pl. des Augustins 19 - 1205 Genève

www.ifage.ch

industrie@ifage.ch

022 807 30 72



QUALITÉ DE LA FORMATION

Qui est l'organe responsable de l'examen professionnel de Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie ?

L'organisation de l'examen professionnel fédéral est confiée à la Commission assurance qualité (C-AQ), un groupe d'experts nommés par la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP).

La CP en tant qu'organisation du monde du travail constitue l'organe responsable de l'examen professionnel de **Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie** pour l'ensemble de la Suisse.

La C-AQ est chargée de l'assurance qualité et responsable de l'ensemble des tâches techniques et organisationnelles liées à l'attribution du brevet fédéral de **Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie**.

Elle encadre la formation en :

- **Définissant** les contenus des modules et les exigences des examens de module.
- **Veillant** au bon déroulement des examens de module.
- **Surveillant** l'ensemble des examens professionnels de Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie et en assurant leur bon déroulement.
- **Décidant** de l'octroi du brevet fédéral de Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie.
- **Traitant** les requêtes et les recours.

En surveillant et en accompagnant l'enseignement et les examens professionnels en permanence, la C-AQ veille à maintenir la qualité du brevet fédéral de Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie au niveau requis et à assurer l'homogénéité au niveau national. La C-AQ rend compte de son activité au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

ADMISSION À LA FORMATION ET À L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Critères pour l'admission à la formation préparatoire

Les personnes désirant prendre part à la formation doivent répondre aux critères suivants :

- Être titulaires d'un certificat de capacité fédéral (CFC) dans le domaine technique ou d'une qualification équivalente ou supérieure, et disposer d'au moins 3 années d'expérience professionnelle dans le domaine technique.
- Être titulaires d'un autre certificat de capacité fédéral (CFC) ou d'une qualification équivalente ou supérieure, et disposer d'au moins 6 années d'expérience professionnelle dans le domaine technique.

Critères pour l'admission à l'examen professionnel fédéral

L'examen professionnel a pour objectif de vérifier de manière approfondie si les candidats ont acquis les compétences opérationnelles nécessaires pour exercer la profession de **Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie**.

Les candidats admis à l'examen professionnel doivent répondre aux critères suivants :

- Être titulaires d'un certificat de capacité fédéral (CFC) dans le domaine technique ou d'une qualification équivalente ou supérieure, et disposer d'au moins 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine technique.
- Être titulaires d'un autre certificat de capacité fédéral (CFC) ou d'une qualification équivalente ou supérieure, et disposer d'au moins 8 années d'expérience professionnelle dans le domaine technique.

Ainsi qu'à l'ensemble des exigences suivantes :

- Avoir acquis les certificats des modules requis ou posséder les attestations d'équivalence.
- S'être acquittés de la taxe d'examen dans les délais.

Les conditions d'admission sont définies dans le règlement d'examen (article 3.31).

ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'examen professionnel fédéral se compose de deux parties

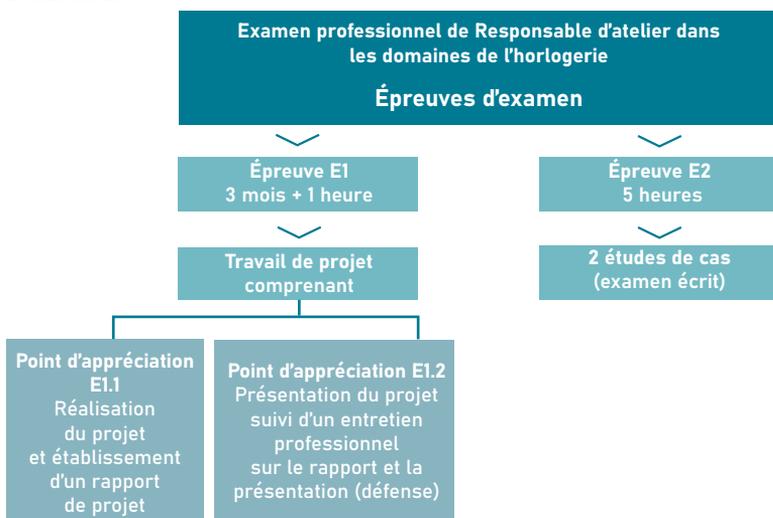
Épreuve E1 :

Les candidats rédigent une documentation écrite (rapport) sur un projet ou un mandat réalisé au sein de leur entreprise ou dans une entreprise hôte. Ce travail est effectué sur une période de trois mois et doit être remis 30 jours avant le début de l'examen professionnel.

L'évaluation porte sur le projet, la présentation orale et l'entretien professionnel en rapport avec le projet, abordant également d'autres sujets liés à la profession.

Épreuve E2 :

L'autre partie de l'examen consiste en une épreuve écrite d'une durée de 5 heures, portant sur deux études de cas spécifiques. Cette partie de l'examen permet aux candidats de démontrer leur capacité à appliquer leurs connaissances théoriques à des situations concrètes.



Obtenir plus d'informations sur les épreuves

Consultez le règlement d'examen et la Directive relative au règlement concernant l'examen professionnel de Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie



SOUTIEN FINANCIER POUR LA FORMATION

Conditions à remplir pour obtenir une subvention

Depuis janvier 2018, une opportunité s'offre aux personnes ayant suivi des cours préparatoires aux examens fédéraux et domiciliées en Suisse. Elles ont la possibilité de bénéficier d'un soutien financier en soumettant une demande de subvention fédérale par le biais d'un portail en ligne à la Confédération (**financement axé sur la personne**).

Les modules de préparation à l'examen fédéral de **Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie** sont spécifiquement répertoriés sur la plateforme des cours éligibles donnant droit à cette contribution.

Frais de cours préparatoires payés par les participants :

La confédération offre une subvention uniquement lorsque la facture a été établie au nom du participant et payée par lui. La subvention est versée au participant. Le participant peut fixer avec son employeur les modalités d'une éventuelle participation aux frais de formation.

Frais de cours préparatoires facturés à des tiers :

Lorsque les frais ou une partie des frais sont facturés à des tiers, ceux-ci sont exclus de la subvention.

Pour en savoir plus

Contributions pour cours préparatoires aux examens fédéraux



Informez-vous

FAQ participants



**Plus qu'un simple titre !
Une opportunité à saisir !**



CONVENTION PATRONALE

de l'industrie horlogère suisse

Service Formation professionnelle

Av. Léopold-Robert 65

2301 La Chaux-de-Fonds

+41 (0)32 910 03 83

fp@cpih.ch

www.cpih.ch

